



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

Union
syndicale
Solidaires

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, J'Y SNUI, J'Y RESTE

Bulletin de liaison du Comité

N° 5

OCTOBRE 2007

EDITO

Pour défendre leur pouvoir d'achat et leur protection sociale, les retraités sont-ils capables de peser sur les choix de société?

Les régimes spéciaux, les chômeurs, les fonctionnaires, voilà les principaux boucs-émissaires désignés à longueur de discours par un certain nombre de journalistes, de prétendus experts, de professeurs, tous militants de l'ultra-libéralisme qui se répandent sans retenue dans tous les médias. Ils sont les relais inconditionnels de l'essentiel de la politique de rupture annoncée, voulue et mise en oeuvre par Nicolas Sarkozy. C'est effrayant de voir comment aujourd'hui toute cette propagande formate les esprits, conditionne les masses, pour arriver à faire que toutes les régressions sociales soient acceptées comme des réformes inéluctables et justes !

Quand toute cette politique aura été menée à son terme, et qu'elle n'aura pas réglé le problème fondamental d'une meilleure redistribution des richesses grâce à l'impôt, grâce à d'autres bases de calcul établies sur la richesse produite pour l'assiette de la protection sociale, qui restera-t-il à désigner à la vindicte populaire? Dans cette course au moins-disant social et bien cela pourra être la mise en cause directe du nombre de retraités, du montant de leurs retraites et notamment des retraités de la fonction publique qui pèsent sur le budget. A ce propos il faut rappeler qu'en 1995 dans le plan Juppé, il était prévu la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires qui, compte tenu de l'allongement de la vie et de l'importance des suppressions d'emplois dans la fonction publique, aurait été très vite déficitaire.

Déjà aujourd'hui, le niveau des retraites est globalement faible, le pouvoir d'achat en baisse, aucune revalorisation n'est prévue par le gouvernement et la franchise médicale va toucher les retraités en premier lieu. Face à cette situation, le poids grandissant de leur nombre, va-t-il être un véritable atout, pour les retraités pour peser sur les choix de société ?

Tous les retraités ont connu, dans leur vie active des moments importants de combat, d'avancées sociales et aujourd'hui qu'ils ont du temps, qu'ils ne risquent pas de perdre de l'argent par la grève et alors qu'ils sont des acteurs incontournables dans la vie économique, il faudrait qu'ils prennent le temps de s'occuper véritablement d'eux pour faire entendre leurs demandes pour une amélioration de leur pouvoir d'achat, pour une prise en compte de la totalité des problèmes liés à l'état de santé.

Lors des manifestations contre le CPE, les retraités ont été nombreux et leur présence a été remarquée et soulignée positivement par les médias. Alors, aujourd'hui encore, ce n'est pas parce que l'on est retraité que les problèmes s'arrêtent et c'est donc sur vous et sur votre capacité à entraîner tous vos amis et connaissances qu'il faut compter pour réussir les actions prévues lors de la 3^{ème} semaine d'octobre et baptisée "Semaine Bleue". Actions à l'initiative du SNUI dans et avec la FGR et les autres organisations syndicales des retraités.

Les véritables privilégiés sont ailleurs que ce soit la petite minorité qui bénéficie des 15 Milliards d'euros du bouclier fiscal, ou encore ceux qui profitent des stocks-options, des golden parachutes, et il y en a même qui profitent de tout à la fois.

Malgré des études et sondages qui tentent d'accréditer l'idée que les personnes âgées ont voté à près de 75% pour Nicolas Sarkozy, cela n'empêche personne de se battre contre la réalité d'aujourd'hui qui se traduit par une baisse du pouvoir d'achat reconnue par tous et que l'on dit vouloir régler par des heures supplémentaires pour les actifs.

Ce moyen ne nous concernant pas, il nous reste comme moyen celui de faire des heures supplémentaires dans des manifestations unitaires.

NON AUX FRANCHISES MEDICALES

Alors que pendant la campagne électorale, la mise en place de franchises médicales était envisagée pour combler le déficit de la sécurité sociale, le président de la république a annoncé le 31 juillet qu'elles serviraient à financer la lutte contre le cancer et la maladie d'Alzheimer. Ce n'est pas cette volte face sur les objectifs –dont personne n'est dupe- qui fera mieux accepter les franchises médicales. Vouloir financer des causes justes par des franchises payées par les seuls malades est non seulement cynique mais illusoire. Illusoire car les sommes attendues (autour de 850 millions) seront bien loin de couvrir les besoins d'un véritable plan de lutte contre ces maladies et d'autant plus cynique que le gouvernement vient de faire un cadeau de 13 milliards d'euros aux catégories les plus favorisées au travers du paquet fiscal.

Pourquoi il faut combattre les franchises médicales

Par franchise, il faut comprendre un seuil annuel de dépenses (dont nous ne connaissons pas aujourd'hui le montant précis, mais il est question d'un plafond global de 50 € par an) en dessous duquel l'assurance maladie ne remboursera rien. Rappelons qu'aujourd'hui, au-delà des tickets modérateurs et du forfait hospitalier déjà bien connus des assurés, la panoplie de déremboursement s'est renforcée en 2005, avec le forfait de 1 € par acte de soins et de biologie, puis en 2006 avec un nouveau forfait de 18 € sur les actes supérieurs à 91 € ! Le projet de franchises médicales sera soumis au parlement à l'automne dans le cadre de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

L'instauration de franchise est présentée comme une mesure destinée à responsabiliser les assurés sociaux, comme l'étaient d'ailleurs les 2 récents forfaits issus de la réforme de l'assurance maladie de 2004. Or toutes les mesures qui ont pu être prises depuis 20 ou 30 ans l'ont toutes été au nom de l'irresponsabilité des assurés sociaux mais n'ont jamais produit l'effet recherché car elles sont inadaptées.

D'un point de vue économique, la franchise est inefficace. En effet, il n'est pas possible de responsabiliser par l'argent une « consommation » qui n'est pas choisie par définition. On ne choisit pas d'être malade, on ne décide pas, dans une très large mesure de consommer tel ou tel médicament, d'aller à l'hôpital, de passer un scanner, d'effectuer des analyses

De plus, la création de franchises touchera de la même façon les comportements abusifs ou indispensables des personnes ayant des revenus moyens, mais elle sera sans effet sur les personnes qui ont des revenus élevés.

Par ailleurs appliquer une franchise va à l'encontre du but affiché de réduire les dépenses de santé. En dissuadant les assurés ayant de faibles revenus de se faire soigner suffisamment tôt, c'est prendre le risque d'aggraver des maladies et par conséquent leur coût. C'est également prendre le risque à terme de contribuer à détériorer l'état de santé de la population. C'est donc à l'opposé d'une politique de prévention, à l'opposé d'une politique cohérente de santé publique.

Enfin la franchise est synonyme de régression sociale, elle sera un obstacle supplémentaire dans l'accès aux soins, accès déjà rendu difficile pour nombre de personnes qui en l'absence de revenus suffisants, n'ont pas de complémentaire santé. La dérive des dépassements d'honoraires (ils se sont élevés à 2 milliards sur un total de 18 milliards d'honoraires médicaux en 2005 et en 15 ans ils ont doublé en valeur réelle) rend le système de santé encore plus inégalitaire.

En définitive, les franchises médicales remettent en cause la solidarité, principe fondateur de la sécurité sociale : solidarité entre biens portants et malades, entre célibataires et familles, entre actifs et inactifs, entre hauts et bas revenus. A l'opposé du système solidaire où chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins, certains persistent à vouloir mettre en place un système privé et facultatif ressemblant à celui des Etats-Unis où chacun contribue en fonction de l'étendue des garanties souscrites et du risque d'être malade.

Cela conduira à transformer des dépenses collectives en dépenses privées sans pour autant en diminuer le montant global, mais avec au final un accroissement des inégalités, un recul social.

La réforme Douste Blazy de 2004 est un échec. Les décisions prises alors, essentiellement supportées par les assurés sociaux étaient censées assurer un retour à l'équilibre de l'assurance maladie pour 2007. Or le déficit prévisionnel pour 2008 vient d'être réévalué à 6,4 milliards soit un dépassement de 2,2 milliards.

Tout cela démontre que la réforme du système de santé reste à faire : mettre un terme aux effets pervers de la rémunération à l'acte, mieux répartir l'offre de soins, favoriser la coordination des professionnels de santé avec la mise en place de réseaux sanitaires avec à la clé une réforme du financement qui fasse appel à la solidarité la plus large pour satisfaire les besoins actuels et futurs.

Un collectif rassemblant professionnels du soin, syndicats (dont l'union syndicale Solidaires), partis, associations diverses (dont ATTAC), s'est constitué pour s'opposer aux franchises et exiger l'accès aux soins pour tous. Une première journée de mobilisation était fixée au 29 septembre.

Le SNUI appelle ses adhérents et militants à participer activement à toutes les initiatives qui pourront être décidées localement.

MARSEILLE, TAIS-TOI MARSEILLE,

Marseille ce n'est pas cette bonne ville de la bonne mère, non c'est ce monsieur qui se répand partout à la télé pour asséner son discours d'idéologue de l'ultra-libéralisme contre la fonction publique, son statut, sa réelle efficacité. Et ce petit monsieur hargneux est lui-même fonctionnaire et même prof.!!!!

Il faut bien décrypter son message de fond à travers tout ce qu'il enfile comme affirmations superficielles et souvent fausses, voire contradictoires. Il mélange sciemment tout : réduction de la dette, chômage, inefficacité du service public et surtout de l'éducation nationale, lourdeur du statut et tout cela asséné de façon péremptoire, sans démonstration particulière sauf à affirmer que, partout ailleurs cela s'est fait, que partout ailleurs ils sont meilleurs que nous.

Sur la réduction de la dette, il est démontré chiffres à l'appui que les suppressions d'emplois ne feraient pas faire de grosses économies à l'Etat et ce d'autant plus qu'en même temps ces anti-statuts proposent d'embaucher en CDI des personnels qui seraient mieux payés mais avec l'argent public quand-même !!! Où est l'économie?

L'affirmation dogmatique que la réduction du nombre de fonctionnaires entraînerait une baisse du chômage se base sur le fait que moins de fonctionnaires cela se traduirait par moins de prélèvements et de charges pour les entreprises qui alors embaucheraient. Cette affirmation ne résiste pas l'analyse. La Cour des Comptes a récemment dénoncé les allègements de charges consenties aux grandes entreprises et qui n'ont pas donné lieu à création d'emplois. Le nombre de fonctionnaires n'empêche pas la France d'être dans le peloton de tête des pays dans lesquels les entreprises étrangères investissent. Enfin, la Suède qui est toujours citée en exemple pour son nombre de suppressions d'emplois dans la fonction publique reste le pays d'Europe où le taux de prélèvement est de loin le plus élevé.

Une autre affirmation dogmatique consiste à dire que le statut est la source de tous les maux, qu'il est responsable de l'inefficacité de la fonction publique, qu'il interdit la mobilité, qu'il ne permet pas de mieux payer ceux qui le méritent. Tout cela ressort du procès en sorcellerie et sans développer outre mesure il faut toujours rappeler que le statut et toutes ses composantes (concours, diplômes, carrières, grilles indiciaires, garantie de l'emploi) ressortent d'une approche philosophique, basée sur un certain nombre de valeurs, de la vie dans une société et de la vie au travail. C'est la reconnaissance de l'élitisme républicain, la reconnaissance du mérite, par les diplômes, les concours qui sont des modes de sélection évitant le piston et garantissant la plus grande objectivité possible. Et il est même prévu au niveau de la reconnaissance du mérite des promotions au choix, des avancements suivant la notation.

Le statut, la garantie de l'emploi, sont faits pour protéger le fonctionnaire, serviteur de l'Etat, des ingérences politiques ou économiques partisans, mais surtout pour créer pour tous les citoyens, quelles que soient leur origine, leur condition sociale, les conditions d'indépendance, de neutralité, d'égalité de traitement.

Les dangers de la méritocratie voulue par Marseille porte-parole des ultras-libéraux (doctrine du moins d'Etat, moins de fonctionnaires, plus de profit, compétitivité entre les individus, les entreprises, les Etats) sont de casser ce qui fait aujourd'hui la force du service public : l'honnêteté, la probité, la conscience professionnelle des fonctionnaires. Toute personne qui passe un concours pour rentrer dans la fonction publique sait qu'il ne fait pas le choix de devenir riche mais que l'intérêt des missions, le sentiment d'être utile à l'intérêt général et non pas au service d'intérêts particuliers, sont plus importants dans la vie d'un Homme.

En fait et au fond ce qui gêne ce Monsieur Marseille, cet idéologue, porte-parole de la propagande unique, c'est bien qu'il existe des salariés qui ne vivent pas dans la peur, la compétitivité absolue, la précarité, tous éléments qui seraient les seuls moteurs de la motivation des Hommes. C'est donc bien un projet global qu'il porte et qui est à l'opposé de tout ce que porte en valeurs humanistes la fonction publique et son statut.

Pour un professeur, quelle petitesse d'âme, quelle vision rabougrie du monde et des ressorts qui font avancer et grandir l'être humain. Aveugle par idéologie, Monsieur Marseille devrait surtout être muet.

Fusion totale DGI-DGCP, une incohérence énorme pour répondre à une approche idéologique

Dans le prochain Mare Fiscum, Mare Nostrum, nous développerons tous les aspects incohérents de cette fusion annoncée par le candidat Sarkozy et réalisée par Sarkozy, Président de la République.

Devenu symbole de la capacité ou pas de réformer l'État, Bercy va donc connaître une fusion totale de ses 2 grandes administrations. La DGI et la DGCP ont depuis toujours des missions différentes, des publics majoritairement différents (le recouvrement des impôts directs ne représente même pas 10% du travail des agents de la DGCP), des cultures administratives différentes, des formations initiales liées à des compétences et des technicités très différentes. C'est donc le mariage imbécile de la carpe et du lapin. La main mise des TPG en lien avec les préfets représente un véritable danger sur l'exercice normal et indépendant du contrôle fiscal.

Le SNUI est le seul syndicat à avoir clairement dénoncé cette fusion totale alors même que pour les missions, pour les usagers, seule l'administration fiscale unique était de nature à apporter un plus mais visiblement cela ne doit pas suffire pour supprimer un maximum d'emplois comme le permet la fusion totale.

Dignité et équité intervention de Raymond Bodiguel, représentant du SNUI, lors de la réunion de la CE Nationale de la FGR-FP de septembre

Durant toute la campagne électorale et depuis les premiers mois de ce gouvernement, les fonctionnaires et (donc les retraités que nous sommes) sont l'objet d'attaques sans précédent. Une volonté de culpabilisation complaisamment relayée par les médias nous accuse d'être parmi les grands responsables des déficits publics. Lorsqu'un pays doit faire face à des difficultés de tous ordres, il faut bien désigner des « boucs émissaires » toute l'histoire est là pour nous le rappeler. Le procédé est bien sûr inacceptable aussi convient-il de « redresser la tête » et de retrouver toute notre dignité en s'élevant avec vigueur contre les décisions prises ou à venir :

- Vote du paquet fiscal caractérisé surtout par un cadeau de 15 milliards d'euros aux classes les plus favorisées.
- Mise en place de nouvelles franchises médicales pour les assurés alors que les professionnels de santé se trouvent exonérés du « pseudo » redressement de la Sécu.
- Récentes mesures envisagées envers les régimes spéciaux qui aboutiront à terme à l'alignement sur le régime général ainsi qu'à la privatisation de certains services.

Où est l'équité et donc la justice fiscale, lorsque par exemple, les « stocks-options » ainsi que les indemnités colossales versées aux dirigeants sont exonérées de cotisations lorsqu'ils quittent volontairement ou sont évincés de leur entreprise (parachutes dorés). Ce n'est là qu'une illustration non exhaustive.

Une vive réaction est nécessaire et la semaine bleue doit nous permettre de manifester notre mécontentement face à la hausse du coût de la vie en exigeant la revalorisation des pensions et retraites des secteurs privés et publics.

HUMOUR

